



# Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
**25 mars 2002**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Monéteau, le 25 mars 2002, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, maire délégué.

Mme Nelly RIMBERT, MM. Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints.

Mmes et MM. Anne-Marie DAMMAN, Henri SILVAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylviane SAMOUR, Gilles CARRÉ, Élisabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, et Melle Valérie DUGNY, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Yvette SALA, Isabelle MAOUNY, M. Pierre DUPAS, excusé et représenté.

Secrétaire de séance : Melle Valérie DUGNY

## STATION D'ENROBAGE à CHAUD

M. BIDEAU, regrette le climat délétère et la connotation politique qui a entouré ce dossier et apporte des réponses aux rumeurs.

La commission d'environnement élargie à tout le Conseil le 23 mars a proposé la délibération suivante :

▪ La commune

- n'est pas propriétaire du terrain
- n'a pas sollicité cette implantation
- ne peut s'opposer au dépôt d'un dossier d'enquête publique
- le terrain est situé en zone d'activités
- l'enquête est diligentée par la Préfecture

et propose au nom du principe de précaution un avis **défavorable**.

Le conseil donne son accord pour ses propositions.

## TERRAIN SAPRR

Une autorisation d'occupation de terrain et une promesse de vente ont été signées avec la SAPRR en 1989. La vente n'avait pu se concrétiser du fait de l'absence de délimitation des terrains autoroutiers. Cette délimitation étant faite, la vente peut se réaliser – le service du domaine consulté propose une estimation à 11 600 € supérieure à celle de la promesse de vente faite à 56 000 F soit 8 537,14 €

Le Conseil retient 8 537,14 € en accord avec la SAPRR.

## VENTE DELTA BOX

La Société DELTA BOX, propriétaire d'une parcelle de terrain sur lequel elle implante son bâtiment industriel, a sollicité l'acquisition de la parcelle voisine mais demande la suppression de contrainte de réalisation de construction dans le délai de deux ans.

La demande est acceptée par le Conseil.

## VENTE DE TERRAIN A LA SOCIÉTÉ SETIM

La Société SETIM se propose d'acquérir 21 000 m<sup>2</sup> environ de terrain en zone commerciale pour y implanter cinq magasins. Accord du Conseil au prix de 18,29 €/m<sup>2</sup> et autorisation au Maire pour signer la promesse de vente.

## FINANCES

⇒ La commission du 1<sup>er</sup> mars :

- propose le maintien des taux des 4 taxes locales à savoir :
  - Taxe d'habitation 10,68
  - Foncier bâti 10,45
  - Foncier non bâti 46,48
  - Taxe professionnelle 9,62

Pour un produit fiscal attendu de 2 550 380 €

- Examine et attribue les subventions locales pour un montant de 79 474 € et autres associations pour 4 814,50 €

Le Conseil entérine ces propositions et rappelle qu'un crédit est ouvert au Budget 2002.

⇒ Acquisition à caractère de durabilité

Le Conseil décide le transfert en section d'investissement de dépenses à caractère de durabilité payées en fonctionnement pour un montant de 3 342,47 €

⇒ Occupation du domaine fluvial

Le Conseil accepte de renouveler la convention d'occupation du domaine fluvial avec les Voies Navigables de France pour le pompage d'eau dans l'Yonne. Le Maire est autorisé à signer la convention.

⇒ Délibération modificative n°1

Des écritures comptables d'ordre sont nécessaires pour régularisation des opérations suivantes :

- sur la bibliothèque municipale
- pour l'enrochement des berges de l'Yonne
- pour la vente à la société SCI du TRIO
- pour la vente de matériel

Le rééquilibrage du budget est assuré par mouvement sur le montant de l'emprunt non réalisé.

⇒ Dotation forfaitaire 2002

Elle s'élève à 701 777 €  
diminuée de 100 189 €- solde du prélèvement du contingent d'aide sociale  
soit 601 588 € légèrement inférieure à l'inscription budgétaire.

⇒ Assujettissement du budget annexe de l'ex-CIGA

Le Conseil opte pour l'assujettissement à la TVA du budget annexe de l'aménagement de l'ex-CIGA.

⇒ Vote du budget annexe : aménagement de l'ex-CIGA

Il s'élève en fonctionnement à 2 044 005 € HT  
et en investissement à 152 450 €

et comprend en dépenses les travaux de viabilité et l'achat des terrains, en recettes, la revente des terrains et leurs participations aux travaux

⇒ Association IGLOO – Convention

qui gère la halte garderie itinérante propose une convention pour l'occupation des salles communales les lundis et mardis et pour le stationnement de leur véhicule aux services techniques. La convention est acceptée et le maire est autorisé à la signer.

⇒ Terrain BP/MOBIL

l'estimation du domaine pour le terrain BP/MOBIL s'élève à 58 800 € (385 700 F).

## **TRAVAUX**

### ⇒ Réaménagement de la mairie

Compte-tenu des compléments de prestations demandées dans le dossier de réaménagement de la mairie, un avenant au contrat de Maîtrise d'oeuvre est soumis au Conseil qui porte le montant du forfait à 117 374 €TTC  
le Conseil retient l'Appel d'Offres ouvert comme mode de consultation des entreprises.

Le Conseil est informé des subventions obtenues au titre de l'État : 60 000 €  
du Conseil Général : 27 450 €

### ⇒ Bardage du gymnase

Le Tribunal de Grande Instance renvoi le dossier au Tribunal Administratif compte tenu de l'existence d'un marché public.

## **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### ⇒ Urbanisme le 23.02

Relative aux choix des tombes à relever. Propose l'incinération des restes pour répandre dans le jardin du souvenir et la transformation de l'ossuaire, des devis sont à solliciter.

### Le 20.02 :

Relative au choix des projets du lotissement rue de Paris. Propose de le dénommer : lotissement François BROCHET ainsi que la rue interne.

L'acquisition des parcelles d'emprise de la voie privée sise à l'Ouest.

Retient deux projets avec 2 accès sur la rue de Paris et chemin piétonnier sur le lotissement « La Richardière ».

Les membres de la commission réfléchissent à l'aménagement de l'emplacement de l'hôtel de la Terrasse mais l'appui d'un architecte urbaniste sera nécessaire.

Recherche des petits terrains pour l'aménagement de lotissement.

### Le 13.03 :

Relative au choix du mode de chauffage de la future mairie. Visite de deux sites. L'un équipé de ventilo-convecteur, l'autre de cassettes venti-plafond. Ce dernier procédé n'est pas convaincant comme moyen de chauffage, mais seulement en rafraîchissement l'été. La commission propose donc les ventilos-convecteurs.

### Emploi du 07.03 :

- embauche d'un agent au service technique.
- 50 candidatures ont été reçues : 15 candidatures répondant aux critères ont été examinées en commission- 4 candidatures ont été retenues pour entretien.
- propose de retenir 15 candidatures de jeunes pour des emplois saisonniers entre juin, juillet et août.
- Une information est donnée concernant une candidature d'un gardien de police municipale.

## **COMMUNAUTE DES COMMUNES**

Le Conseil informe :

- du choix à faire sur le mode de traitement des déchets – décide de surseoir à toute décision en raison de manque d'éléments comparatifs et souhaite une information neutre par une personne de l'ADEME.
- de la mise en place d'une convention « Cœur de territoire » avec le Conseil Régional de Bourgogne et appelé à faire part des opérations susceptibles d'être financées.
- de la possibilité de recruter des gardes champêtres dans le cadre intercommunal.

## **GENS DU VOYAGES**

Mr BIDEAU relate les réunions en préfecture au sujet de l'accueil des gens du voyage conformément à la circulaire du 5 juillet 2000.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil ne préempte pas sur les trois demandes déposées en mairie.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- La S.A.A.T demande si la commune à une préférence sur le choix de l'architecte pour la construction d'un deuxième bâtiment dans la résidence du Séquoia. L'architecte du premier projet peut être repris.

-----  
**Prochain Conseil Municipal le 29 avril 2002**